

Fiche partenariat

FPETT / AKTO / DREETS Normandie – Astrid

Juin 2026


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

AKTO
L'humain au cœur des services

Astrid – Adaptation, Sécurité et Transition Industrielle Durable

Partenaires : DREETS Normandie, AKTO, agences d'emploi normandes, opérateurs CEP, FASTT, Wimoov, organismes de formation

Porteur du projet : FPETT – Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire

Périmètre géographique : Normandie (déploiement prioritaire sur les territoires de Louviers / Val-de-Reuil et de Caen)

Calendrier : Du 1er septembre 2026 au 31 août 2029 (36 mois)

36 mois

Déploiement (2026 – 2029)

3 groupes

De 10 bénéficiaires, soit 30 parcours

420 750 €

Budget global, dont 69 % financés par le FPETT

◆ Présentation du partenariat

La Normandie est la 1^{re} région française pour la part de l'industrie dans le PIB régional : 50 % des intérimaires normands y travaillent, contre 39,8 % au niveau national. Ces métiers, souvent exposés à une forte pénibilité, sont aujourd'hui bousculés par les transitions écologiques, numérique et technologique.

Face à ces mutations, le FPETT, AKTO et la DREETS Normandie se sont associés pour construire ASTRID, un dispositif d'accompagnement qui allie prévention santé-sécurité, montée en compétences et sécurisation des mobilités professionnelles des salariés intérimaires normands.

◆ Contexte et enjeux

Les environnements industriels normands connaissent une modernisation rapide : robotisation, digitalisation des process, nouvelles exigences environnementales et de performance, montée en puissance de l'intelligence artificielle et des systèmes de supervision intelligents. Ces évolutions

transforment les procédés de production, les gestes professionnels et les compétences attendues, en particulier pour les métiers industriels d'exécution, fortement représentés dans le travail temporaire.

Dans ce contexte, ASTRID répond à quatre enjeux majeurs :

- Prévenir les risques d'usure professionnelle et sécuriser les parcours des salariés confrontés à des métiers à forte pénibilité ;
- Développer une culture commune de la santé, de la sécurité et de la prévention des risques dans les nouveaux environnements industriels ;
- Accompagner l'adaptation des compétences aux nouveaux procédés, aux outils numériques et aux exigences de la transition écologique et énergétique ;
- Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés seniors et des publics fragilisés, en sécurisant leurs mobilités professionnelles et géographiques.

◆ Entreprises cibles

Les entreprises industrielles normandes confrontées à des mutations technologiques, environnementales et organisationnelles fortes : industrie manufacturière, nucléaire, logistique industrielle, agroalimentaire, maintenance, chimie, aéronautique.

◆ Publics visés

Les salariés intérimaires et publics en insertion vers les métiers industriels normands, en particulier les personnes exposées à des risques d'usure professionnelle, les salariés seniors et les publics fragilisés confrontés à des transformations importantes de leur activité.

◆ Les axes du partenariat

- **Un parcours expérimental de 350 heures** alliant valorisation des acquis de l'expérience, immersion et développement des compétences, à destination de 3 groupes de 10 bénéficiaires (30 parcours au total), déployés sous statut salarié (dispositif CDPI) jusqu'en décembre 2029.
- **Un volet prévention santé-sécurité** adapté aux réalités du travail temporaire, mobilisant des modalités pédagogiques immersives (« immersive learning »).
- **Un module dédié aux compétences environnementales** et à l'accompagnement des transitions écologiques.
- **Le module « FRÉGATE Mobilité »** pour lever les freins à la mobilité professionnelle et géographique : identification de solutions adaptées, sensibilisation à l'éco-mobilité, passage du BSR et mise à disposition de mobylettes via le FASTT.
- **Un accompagnement individualisé des mobilités professionnelles** en lien avec les dispositifs CEP et AT Pro, pour sécuriser les transitions des salariés impactés par les mutations de leur secteur.

Modalités du cofinancements FPETT

ASTRID bénéficie d'un cofinancement DREETS Normandie dans le cadre de l'EDEC Mutations économiques, aux côtés d'un engagement fort du FPETT, principal financeur du dispositif.

FPETT	289 500 €	69 %
DREETS Normandie (EDEC Mutations économiques)	105 000 €	25 %
Entreprises de travail temporaire (reste à charge)	26 250 €	6 %
Coût global du projet	420 750 €	100 %

Le FPETT assure la constitution du dossier de subvention, la construction de l'ingénierie pédagogique, le pilotage et le financement du projet, en lien avec AKTO, les agences d'emploi et les opérateurs CEP mobilisés sur les territoires.